



Grandes cultures

N°21
10/07/2018



Animateur filières

Khalid KOUBAÏTI
FREDON Poitou-Charentes
khalid.koubaiti@fredonpc.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille et Maïs
Thibaud DESCHAMPS / **ARVALIS**
t.deschamps@arvalis.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°21
du 10/07/2018 »**



Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : Floraison (51 - 59).
- **Sésamies** : fin du vol.
- **Pyrales** : évolution vers la fin du 1^{er} vol.
- **Chrysomèle de la racine** : mise en place de la surveillance.

Tournesol

- **Stade** : de E4 à F3.2 (57-63).
- **Mildiou** : attaques localisées (information réglementaire).
- **Maldies** : verticillium et autres maladies sur feuilles.
- **Tournesol sauvage** : à arracher dès la 1^{ère} plante, avant son installation dans la parcelle.

Colza

- **Orobanche** : [signaler sa présence pour évaluer son ampleur.](#)

Gestion des adventices lors des récoltes :

- **Règles prophylactiques à la récolte.**

Nota : le stade BBCH est entre parenthèses.

Nombre de parcelles	Tournesol	Maïs
Créées	16	50
Observées	8	24



Maïs

• Stade phénologique et état de la culture

Avec les températures toujours aussi chaudes, les stades déroulent : ¾ des parcelles sont au stade floraison (51 - 59).

• Pucerons

Les populations sont stables.

- *Sitobion avenae* : observé dans 2 parcelles faiblement (1 à 10 pucerons par plante) ;
- *Metopolophium dirhodum* : non observé cette semaine.

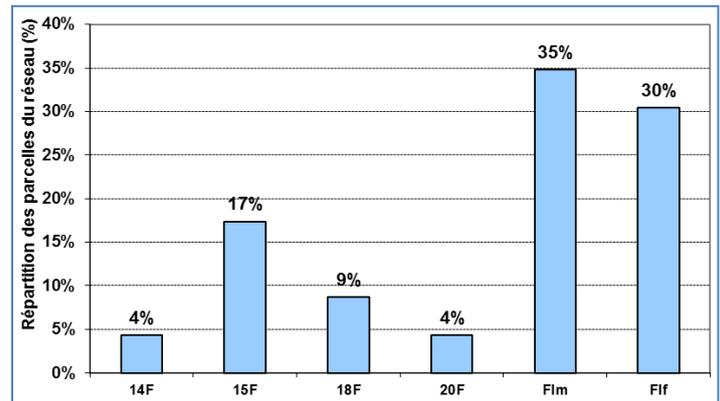
Les auxiliaires notamment les coccinelles sont également présents dans de nombreuses situations.

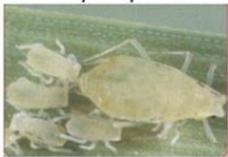
Périodes et seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

Les stades du maïs en Poitou-Charentes



Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <i>Methopolophium</i>	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles
 <i>Sitobion avenae</i>	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
 <i>Rhopalosiphum padi</i>	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).

Évaluation du risque

Le **risque est globalement faible pour la majorité des maïs**. Le climat est favorable aux pucerons sans pour autant devoir s'inquiéter ; les observations montrent que la pression reste très faible pour l'instant avec la présence des auxiliaires dans la majorité des situations. À surveiller notamment les maïs tardifs.

• Ver gris

Attaque non observée cette semaine.

Période de risque : levée à 8-10 feuilles (18- 19).

Évaluation du risque

Les maïs sont généralement hors période de risque.

• Cicadelles vertes

Des attaques de cicadelle sont observées dans 3 parcelles contre 8 et 11 les semaines passées. Les dégâts restent en général sur les étages foliaires bas.



Évaluation du risque

Les attaques observées devraient être sans conséquence pour le rendement. La nuisibilité devient significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des ponctuations blanches.

• Ravageurs divers

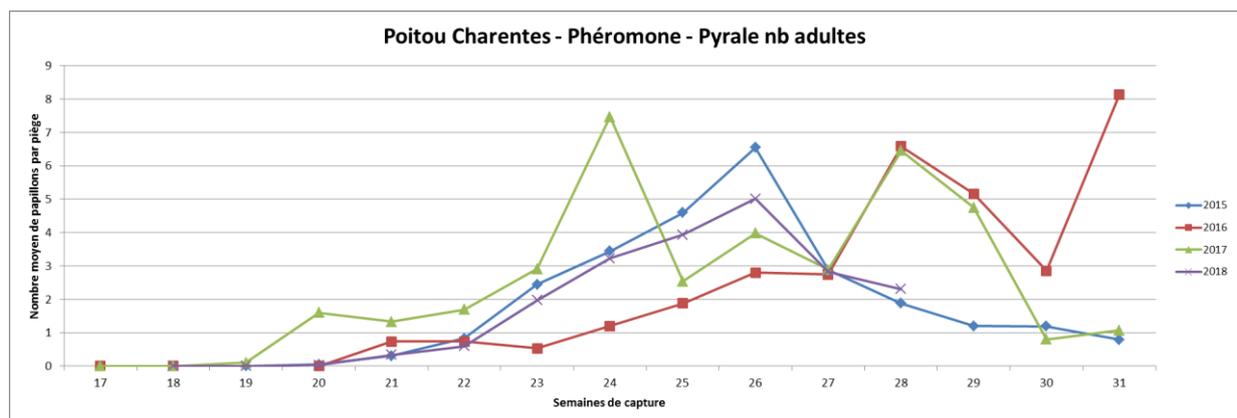
- Acariens : non signalés ;
- Héliothis : pas de capture cette semaine.
- Oscinies : non signalés ;
- Scutigerelles : non signalés ;
- Taupins : non signalés ;
- Tipules : non signalés.

• Pyrale

Le réseau de piégeage présente deux types de pièges :

- Pièges à phéromones : 41 captures sur les 18 pièges observés (85 captures semaine passée). 7 pièges ne présentent aucune capture contre 11, semaine dernière. 1 piège a capté 41 pyrales en Vienne.
- Pièges lumineux : 17 captures sur 4 pièges relevés, dont 2 pièges sont à 0 et un à 4 (7 captures semaine passée).

Les pyrales continuent à voler mais les captures sont en baisse. La majorité des captures sont réalisées dans la Vienne comme les semaines précédentes pour la partie sud de Poitou-Charentes. Le premier vol touche à sa fin.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10%).

Évaluation du risque

Le 1^{er} vol de pyrale tend vers sa fin. Les conditions climatiques restent favorables pour le développement des larves et la progression des attaques.

Le **risque pyrale est considéré globalement modéré mais il doit être évalué par secteur en fonction de l'historique et des observations de l'année.**

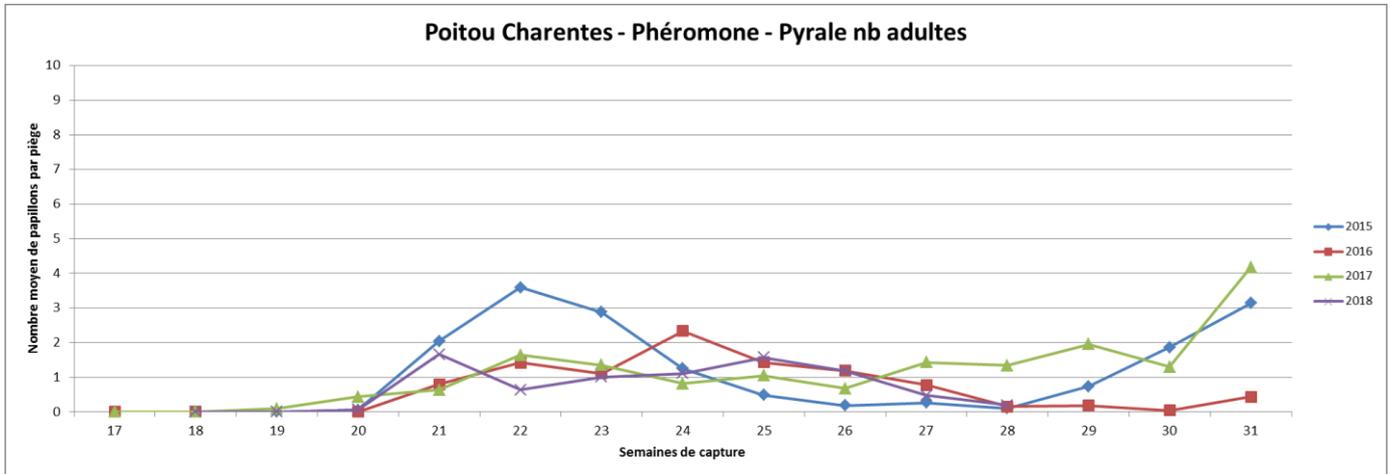
• Sésamie

Le réseau de piégeage est constitué de deux types de pièges :

- Pièges à phéromone : 4 captures sur les 16 pièges observés (14 captures semaine dernière pour 36 pièges). 14 pièges ne présentent aucune capture (16 semaine dernière).
- Pièges lumineux : 0 capture sur les 4 pièges relevés (1 capture semaine passée).

Avec cette baisse importante des captures, la fin du vol de la sésamie se confirme. Des attaques de larves de sésamies en bas des tiges sont signalées dans en nord Vienne.

Le graphique indique le nombre moyen de sésamies par piège à l'échelle de Poitou-Charentes.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Évaluation du risque

Le 1^{er} vol de sésamie se termine. Le vol de la 2^{ème} génération est attendu prochainement.

Le risque est très variable selon le vol réalisé par secteur ; les larves des différents stades sont maintenant présentes dans la majorité des situations.

• Chrysomèle du maïs

Ce ravageur est responsable d'attaques sur racines du maïs et peut être responsable de lourdes conséquences économiques.

Depuis 2015, cette chrysomèle n'est plus classée en parasite réglementé (première catégorie) mais sa surveillance est importante pour anticiper la mise en place des mesures prophylactique avant l'apparition des dégâts.

La présence de quelques adultes de ce parasite a été détectée pour la première fois en Poitou-Charentes l'été 2017 sur le secteur de la Couronne (en Charente). Un réseau de surveillance, plus renforcé dans la partie sud d'Angoulême, est en cours de mise en place avec la participation de nombreux agriculteurs et techniciens (coopératives, négoce et chambres d'agriculture).

Cette surveillance se déroulera pendant le mois de juillet et août et un bilan sera diffusé dans un prochain BSV de fin septembre.



Figure 1 : individu femelle

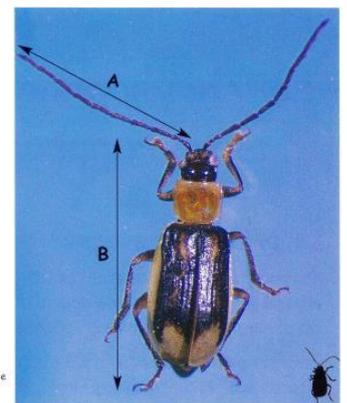


Figure 2 : individu mâle

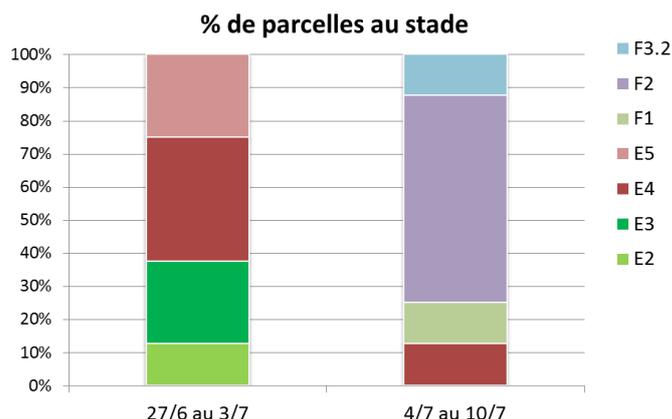
Tournesol

• Etat de la culture

La majorité des tournesols sont actuellement en fleur. Les stades pour les 8 parcelles du réseau s'étalent de E4 (57) à F3.2 (63).

• Mildiou

Hormis les quelques fortes attaques localisées signalées dans les Deux-Sèvres, les attaques liées à ce champignon sont faibles en général et concernent principalement certains semis de fin avril début mai.



Afin de suivre l'évolution des races de mildiou vis-à-vis des résistances éventuelles aux traitements de semences et/ou l'apparition de nouvelles races, merci de

signaler les parcelles de tournesol ayant au moins 5% de plantes attaquées ou avec un foyer d'attaques important au tél.

05 49 62 09 64 ou à l'adresse BSV-GC@fredonpc.fr (Cf. voir [la note nationale d'information](#) et voir également les précisions sur la réglementation en dernière page).

Évaluation du risque

Les conditions climatiques encadrant la période des semis généralement défavorables au développement de ce champignon et l'utilisation de variétés tolérantes rendent **le risque lié à ce parasite généralement faible**. Cependant, une surveillance de l'évolution des races de ce champignon est nécessaire pour en améliorer la gestion.

• Phomopsis

Des symptômes sur feuilles sont signalés dans 2 parcelles en Deux-Sèvres. La maladie progresse de la bordure du limbe par les nervures, puis par le pétiole pour atteindre la tige. Aucune nécrose n'est observée à ce jour sur les tiges. Les conditions climatiques depuis deux semaines sont défavorables au développement de ce champignon.

Période de risque : de la levée à la floraison.

Seuil indicatif de risque : des attaques précoces sont responsables de disparition des plantules. Les attaques les plus fréquentes sur plantes développées perturbent le remplissage des graines et fragilisent la tige. Il n'existe pas pour le phomopsis du tournesol de seuil indicatif de risque étant donné que la protection est seulement préventive. Le choix de variétés R (résistant) ou TPS (très peu sensible) est un élément à prendre en compte dans la lutte contre le phomopsis.



Évaluation du risque : La nuisibilité de cette maladie est liée à la précocité et à la sévérité de l'attaque, conjuguée à la sensibilité variétale. Seules les variétés sensibles (S) ou peu sensibles (PS), ayant atteint le « stade limite passage tracteur », sont concernées notamment dans les sols profonds (nord - Vienne et sud Charente).



• Autres maladies

Quelques attaques sur feuilles de septoriose, albugo, alternaria ou plus particulièrement de verticillioses (en photo) sont signalées dans plusieurs parcelles.



• Tournesol sauvage

Cette adventice est présente dans de nombreuses parcelles. Discrète avant la floraison, elle peut néanmoins être détectée entre les lignes et se caractérise par des pétioles et le haut de tige rougeâtre. Après la floraison du tournesol, elle devient facilement reconnaissable, essentiellement par son port buissonnant et sa hauteur supérieure à 2 m, dépassant celle de la culture.

Il se multiplie facilement en supportant la pression de sélection exercée lors de la lutte contre les adventices. Cependant, il est plus aisé d'arracher les premières plantes en début d'infestation que de laisser cette plante polluer les prochaines cultures de tournesol.

Pour plus d'information sur la reconnaissance et les moyens de lutte, veuillez consulter [la fiche tournesol sauvage de Terres Inovia](#)



Colza

• Orobanche ramosa

L'orobanche rameuse est un parasite à forte nuisibilité pour le colza. Il est responsable d'un dessèchement prématuré des plantes infestées. Lors de la récolte, les zones infestées au niveau d'une parcelle sont facilement détectables.

Pour répertorier les secteurs concernés par cette plante parasite, des outils de signalement (liens ci-dessous) sont disponibles :

<http://www.signalement-adventices.fr/>

<http://www.terresinovia.fr/orobanche/>



Gestion des adventices lors des récoltes

De nombreuses parcelles de céréales ou colza montrent un salissement par les adventices (ray-grass, vulpin, folles avoine, chardon, coquelicot, etc....) plus important que celui des années précédentes.

Les récoltes Céréales et Colza ont commencé ou vont commencer et la moissonneuse-batteuse est un vecteur important de dissémination des graines d'adventices car elle les disperse d'une parcelle à l'autre au moment des moissons.

Afin de **limiter la dissémination de graines d'adventices dans vos cultures**, quelques règles de bon sens s'imposent.

- Cela commence par un nettoyage des moissonneuses, en suivant les recommandations de la fiche d'ARVALIS « [Nettoyer efficacement sa moissonneuse-batteuse](#) » ;
- Organiser votre chantier de récolte en moissonnant les parcelles les plus propres aux plus sales pour éviter de salir les parcelles les moins infestées par un apport de graines d'adventices ;
- Détourner les zones sales et les récolter en dernier. Les zones les plus infestées sont généralement facilement repérables. Il est préférable de les récolter en dernier afin de ne pas disséminer ces adventices au reste de la parcelle et de procéder au nettoyage de la machine avant de quitter la parcelle.

Le signalement des adventices envahissantes comme l'ambrosie, le datura, les orobanches, etc ... permet de mieux évaluer le risque lié à ces espèces et de prendre les précautions nécessaires lors des prochaines récoltes dans les secteurs infestés. Pour les signaler : <https://www.signalement-adventices.fr/>.

Informations sur la réglementation tournesol

Selon l'arrêté du 09/11/2005, les parcelles présentant plus de 30% des plantes contaminées par le mildiou, doivent obligatoirement être déclarées par l'exploitant à la DRAAF/SRAL : (Tél. 05.49.03.11.59, courriel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr).

Il est par ailleurs, précisé dans [l'arrêté du 23 mars 2011](#) (consultable par ce lien), les conditions à remplir pour cultiver le tournesol deux années consécutives sur la même parcelle.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, [sur colza/tournesol/féverole/luzerne \(à choisir selon la culture\)](#), en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « **abeille** », autorisé « **pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles** » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « **abeille** » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, ANAMSO, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bellanné SA, , Bien aimé négoce, CA16, CA17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC VILLEJESUS, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillet, Coop Tonny Boutonne, ETS FERRU, ETS LAMY, FDCETA17, FREDON Poitou-Charentes, GEVES, HURE Agriconsult, SCA Sèvre et Belle, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Atlantique, Terre Atlantique, Terrena Poitou, Terres Inovia, VSN Négoce.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".